Malocide 50 mg comprimé pelliculé – [pyriméthamine]

PUBLIÉ LE 30/10/2023 - MIS À JOUR LE 25/09/2026

RUPTURE DE STOCK 27/10/2023

Information pour les patients

- Daraprim vous a été délivré en remplacement de Malocide en raison de tensions d'approvisionnement touchant ce médicament. Les deux médicaments ont les mêmes indications et contiennent la même substance active (pyriméthamine) mais en quantités différentes ; **la posologie doit donc être adaptée pour atteindre la dose quotidienne adéquate de pyriméthamine**. Par exemple, vous devrez prendre 2 comprimés de Daraprim au lieu d'un comprimé de Malocide.
- **Daraprim contient du lactose**. Si vous êtes intolérant au lactose, informez-en votre pharmacien.

DCI
Pyriméthamine
Indications
Traitement de la toxoplasmose
Laboratoire exploitant
Medipha Santé

Observations particulières

- Situation en ville : rupture ;
- Mise à disposition exceptionnelle et transitoire par Sanofi Winthrop Industrie d'unités de la spécialité Daraprim 25 mg comprimé. initialement destinées au marché belge depuis le 03/06/2024.

Courrier de Sanofi Winthrop Industrie à l'attention des professionnels de santé en date du 29/05/2024 (04/06/2024) Courrier de Sanofi Winthrop Industrie à l'attention des pharmaciens d'officine dans le cadre de la dispensation de Daraprim (29/05/2024) Courrier de Sanofi Winthrop Industrie à l'attention des patients dans le cadre de la dispensation de Daraprim (29/05/2024)

- Date de remise à disposition indéterminée

Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les grossistes répartiteurs vers l'étranger est interdite à compter de la publication de cette fiche d'information sur notre site (application de la loi de santé publique 2016-41 publiée au Journal Officiel le 27 janvier 2016 et des dispositions des articles L. 5121-30 et L.5124-17-3 du Code la Santé Publique).
Cette mesure d'interdiction de vente en dehors du territoire national, ou aux distributeurs en gros à l'exportation, doit être appliquée et respectée jusqu'à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.